

FIP NESTADIO CONVICTION

Eligible à la réduction IR ou ISF



Fonds d'investissement de proximité

Le Fip Nestadio Conviction est principalement investi dans des entreprises non cotées qui présentent des risques particuliers de perte en capital

LES AVANTAGES DU FIP NESTADIO CONVICTION

→ La fiscalité

FIP ÉLIGIBLE À LA RÉDUCTION ISF OU À LA RÉDUCTION IRPP

SOIT
→ **RÉDUCTION ISF**
45% du montant investi hors droits d'entrée dans la limite d'une réduction de 18 000 € par foyer fiscal.

SOIT
→ **RÉDUCTION IRPP**
18% du montant investi hors droits d'entrée dans la limite d'une réduction de 2 160 € annuels pour un célibataire et de 4320 € annuels pour un couple soumis à une imposition commune.

→ EXONÉRATION

A la sortie, les plus-values éventuelles distribuées par le FIP (pour une souscription IR ou ISF) sont exonérées d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux) en fonction de la législation applicable au moment de la sortie.

En contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une période de blocage des parts pendant une durée minimale de 6 ans, soit jusqu'au 30 juin 2022, pouvant être prorogé deux fois 18 mois sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2025.*

→ Un investissement dans l'économie régionale

L'objectif du FIP Nestadio Conviction est d'investir dans des entreprises dynamiques et prometteuses, non cotées, implantées au cœur des régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre et Ile-de-France.

Nos équipes de gestion sont localisées au cœur des régions d'investissements pour favoriser l'identification des PME à fort potentiel et le suivi des entreprises investies :

→ Une diversification sectorielle

Pour éviter l'impact d'une baisse d'un secteur sur l'ensemble du portefeuille nous misons sur la diversification des secteurs d'activité des PME investies :

Une approche diversifiée positionnée autour de ce que nous estimons être les grandes tendances de fond de notre économie : l'évolution de la démographie, la croissance d'internet, du cloud computing, des e-services, la transition énergétique, l'accroissement de la demande de services et de location, en privilégiant des investissements dans des secteurs traditionnels, des innovations technologiques industrielles et des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Nous prenons des participations toujours minoritaires dans des entreprises non cotées que nous jugeons à fort potentiel de croissance.

Exemples de participations prises dans les PME **

- ▶ Collecte et traitement de déchets médicaux.
Investissement en 2011.
CA : 2,6 M€.
- ▶ Leader des technologies d'authentification « sans contact ».
Investissement en 2012.
CA: 6 M€.
- ▶ Expert en sécurité informatique.
Investissement en 2014.
CA : 1 M€.
- ▶ Leader de la réparation navale civile et militaire.
Investissement en 2013.
CA : 17 M€.

** Ces exemples sont donnés à titre indicatif et ne garantissent pas le succès des futures sociétés composant l'actif du FIP.

* Sauf cas de rachat anticipé autorisé : licenciement, invalidité de 2^e ou 3^e catégorie, décès du souscripteur ou de son conjoint soumis à imposition commune. Ces cas de rachats dérogatoires ne remettent pas en cause les avantages fiscaux liés à la réduction IR.

Aucune reprise de réduction d'ISF n'est effectuée lorsque la cession ou le rachat des parts du fonds intervenant avant l'expiration du délai de cinq ans de conservation de ces parts résulte du décès du redevable, de son conjoint, de son partenaire lié par un PACS ou de son concubin notoire ; de l'invalidité de l'une de ces personnes, correspondant au classement dans la 2^e ou 3^e.

→ Critères d'investissement

- ▶ Secteur que nous estimons porteur de croissance,
- ▶ PME qui présentent selon notre analyse des avantages concurrentiels significatifs,
- ▶ La qualité du management,
- ▶ Un projet de développement cohérent,
- ▶ Perspectives de cession à moyen terme.

→ Un mécanisme d'investissement mixte

LE FIP NESTADIO CONVICTION INVESTIT :

- ▶ entre 10 et 60% de son actif en obligations convertibles en actions de PME régionales,
- ▶ 40% minimum en titres de capital de PME régionales,
- ▶ le solde du Fonds est investi en Fonds diversifiés sélectionnés par la société de gestion, en OPCVM actions obligations, en actions ou parts de FIA monétaires, monétaires court terme diversifiés.

Les obligations convertibles en actions sont devenues une solution de financement alternative au crédit bancaire pour les PME.

UN RENDEMENT POTENTIEL POUR LE FONDS, EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'obligation ou l'obligation convertible est une dette dont le contrat d'émission prévoit le versement d'un intérêt. Le revenu potentiel généré au profit du Fonds et son remboursement sont dépendants de la capacité de l'entreprise à honorer ce contrat.

L'OPPORTUNITÉ DE CONVERTIR L'OBLIGATION EN ACTION

Dès que la valeur des actions de la PME devient au moins équivalente au montant des remboursements des obligations et de la prime de conversion, l'option de conversion quand elle est à l'initiative de la société de gestion, peut être actionnée dans l'optique de dégager plus de valeur potentielle à la sortie. Pour toute émission d'obligation, ni le paiement des intérêts, ni le remboursement du capital investi ne sont garantis car liés à la santé financière des sociétés.

▶ Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particulier notamment de perte en capital.

DURÉE DE BLOCAGE

▶ La durée totale de blocage est de 6 ans minimum et peut être portée à 9 ans sur décision de la société de gestion. L'obligation fiscale de conservation n'étant que de 5 ans, nous nous réservons la possibilité de reverser les excédents de trésorerie des Fonds dès la 6^e année. Les rachats avant 6 ans ne sont autorisés qu'en cas de force majeure (licenciement sous conditions, décès, invalidité) sinon ils sont bloqués durant toute la durée de vie des Fonds soit au maximum jusqu'au 30/06/2022 pouvant aller jusqu'au 30/06/2025 sur décision de la société de gestion.

NESTADIO CAPITAL

**19 Fonds gérés (FIP, FCPI),
plus de 60 participations dans les PME Françaises.**

Une longue pratique des co-investissements : sur les 60 participations gérées par Nestadio Capital plus de la moitié font l'objet de co-investissements.

10 ANS, LES DATES ET CHIFFRES CLÉS :

2005

Lancement du 1^{er} FIP

2007

Création du 1^{er} FIP éligible aux réductions d'ISF

2010

Lancement du 1^{er} FCPI en partenariat avec Microsoft

2014

Lancement d'un mandat de gestion ISF

2014

La Région Poitou-Charentes confie à Nestadio Capital la gestion de son fond d'investissement régional

NESTADIO CAPITAL EST UNE SOCIÉTÉ DE GESTION INDÉPENDANTE QUI GÈRE 19 FONDS.



EXPERTISE FINANCIÈRE DOUBLÉE D'UNE EXPÉRIENCE DE DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

L'équipe de gestion est constituée d'anciens dirigeants de PME comme de groupes internationaux et pratique une analyse sectorielle. Son président Florent de Kersauson a été directeur financier, puis vice-président d'Alcatel. Il prend ensuite la présidence de Belgacom France, avant de fonder Nestadio Capital en 2004.

CARACTÉRISTIQUES DU FIP NESTADIO CONVICTION

- Dépositaire : RBC Investor Services Bank France
- Valeur d'une part : 500 €
- Ticket d'entrée minimum : 500 €
- Date limite de souscription : 31 décembre 2016
- Durée de vie du Fonds : 6 ans (prorogeable deux fois 18 mois) soit jusqu'au 30/06/2022 pouvant aller jusqu'au 30/06/2025
- Taux de frais annuels moyens (TFAM) : 4,72% (TTC)
- Type d'investissements : capital amorçage, capital développement, capital transmission et capital risque
- Investissement dans les PME régionales : 90% minimum de l'actif du Fonds

Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS (1)	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TMFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie (2)	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (3)	4,00%	1,50%
Frais de constitution (4)	0,11%	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations (5)	0%	Néant
Frais de gestion indirects (6)	0,05%	Néant
TOTAL	4,72 % = valeur du TFAM-GD	2,06 % = valeur du TMFAM-D

(1) La politique de gestion de ces frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.

(2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils peuvent être versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds.

(3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué administratif et financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur pouvant aller de 0,50 % à 1,50 % du montant total des souscriptions hors droits d'entrée.

(4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.). Ils sont pris en charge par le Fonds sur une base forfaitaire.

(5) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, de cession de titres et de suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés directement ou indirectement par les sociétés cibles; les frais de contentieux éventuels; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisition ou de vente effectuées par le Fonds et notamment des droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc.

(6) Conformément à la réglementation en vigueur, le taux de frais de gestion indirects annuel moyen maximum n'intègre pas les frais liés aux investissements du Fonds (droits d'entrée et frais de gestion) dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou dans des fonds d'investissement.

AVERTISSEMENT : « L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 9 ans, (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Communs de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique «profil à risque» du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. »

Contact relations souscripteurs :

Véronique MOLTER, veronique.molter@nestadio-capital.com

NESTADIO, Presqu'île de Nestadio, 56680 Plouhinec
Tél. : 02 97 36 66 74

www.nestadio-capital.com